

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_02-DE
Reçu le 06/10/2020

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2019

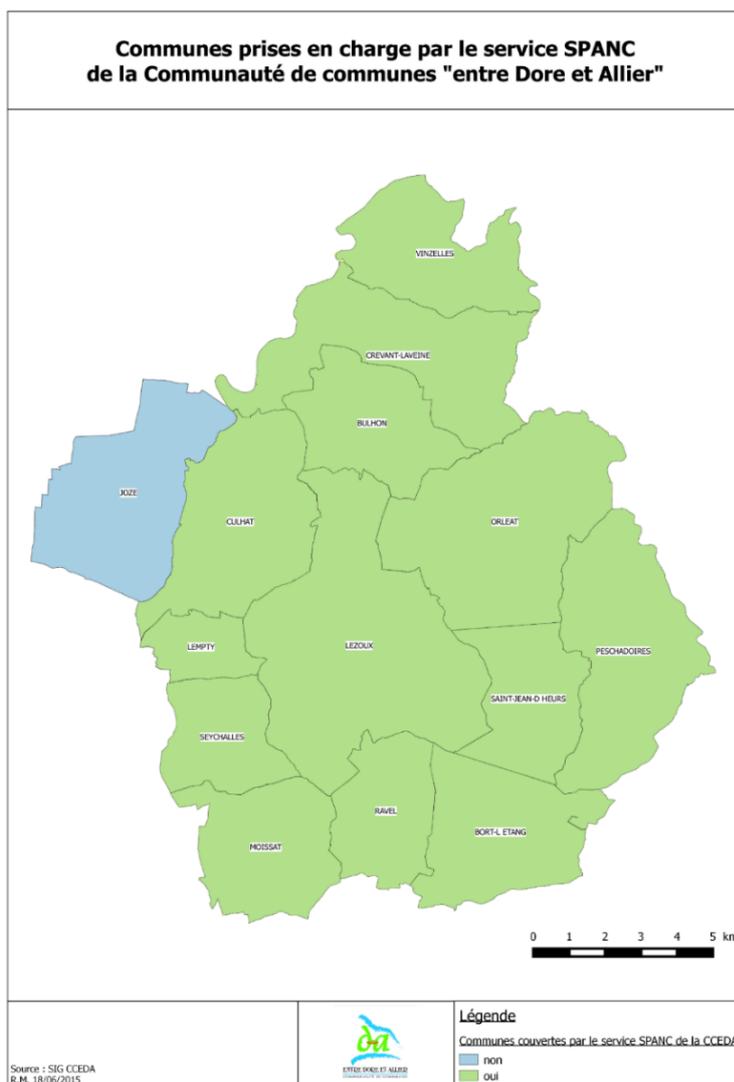
Assainissement Non Collectif

1. Présentation du service	3
1.1 Organisation Administrative.....	3
1.2 Conditions d'exploitation	4
1.3 Estimation de la population desservie	4
1.4 Les missions du SPANC	4
1.5 Moyens humains et matériels.....	5
2. L'activité du service en 2019.....	5
3.1 Contrôle de conception des dispositifs d'ANC neufs ou réhabilités	6
3.2 Contrôle de bonne exécution des travaux des dispositifs neufs ou réhabilités.....	7
3.3 Diagnostics d'avant-vente	8
3.4 Diagnostic périodique.....	9
Classification des ANC diagnostiqués en 2019 (Avant-vente et Diagnostics)	10
3.5 Détail des diagnostics de l'existant	12
3.6 Type de rejet lors des diagnostics de l'existant en 2019.....	13
3.7 Type d'ANC lors des diagnostics de l'existant en 2019	13
4. Les redevances	14
4.1 Fixation des tarifs en vigueur	14
4.2 Tarifs du SPANC	14
4.3 Le compte administratif 2019	15

1.1 Organisation Administrative

La Communauté de communes Entre Dore et Allier regroupe 14 communes :

- Bort-l'Etang
- Bulhon
- Crevant-Laveine
- Culhat
- Joze



- Lempty
- Lezoux
- Moissat
- Orléat
- Peschadoires
- Ravel
- Saint-Jean-d'Heurs
- Seychalles
- Vinzelles

Toutes les communes ont transféré leur compétence "assainissement non collectif" à la Communauté de communes.

Le SPANC s'exerce sur la totalité du territoire intercommunal :

- en régie directe sur 13 communes (en vert sur la carte ci-dessus)
- par représentation-substitution: auprès du SIAEP Basse Limagne pour la commune de Joze. (en bleu sur la carte ci-dessus)

Ce RPOQS ne concerne que les communes gérées en régie directe. Pour la commune de Joze, il convient de consulter le rapport du prestataire délégataire

1.2 Conditions d'exploitation

Le SPANC est géré en régie directe, délibération du 14 avril 2015. Le contrôle diagnostic des installations existantes a été en partie réalisé dans le cadre d'une Délégation de Service Public par la société VEOLIA EAU. Le règlement de service a été adopté par délibération du Conseil communautaire du 18 juin 2015. Il a fait l'objet de modifications, délibération du 21 décembre 2017.

1.3 Estimation de la population desservie

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est estimé à 2101.

Communes	Nombre d'installations estimées
Bort l'étang	262
Bulhon	23
Crevant Laveine	510
Culhat	80
Lempty	42
Lezoux	252
Moissat	13
Orleat	241
Peschadoires	327
Ravel	30
Saint Jean d'Heurs	166
Seychalles	16
Vinzelles	139
Total	2101

1.4 Les missions du SPANC

Les prestations suivantes sont réalisées :

- Diagnostic des installations existantes,
- Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien,
- Diagnostic des installations ou contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien pour les ventes immobilières,
- Diagnostic des installations existantes, ou contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien à la demande exceptionnelle des maires dans le cas de problème de salubrité publique,
- Contrôle de la conception et de l'implantation (examen préalable du projet d'une installation d'assainissement non collectif neuve ou à réhabiliter),
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées.

1.5 Moyens humains et matériels

1.5.1 Moyens humains

Le service public d'assainissement non collectif est géré par un technicien à temps plein.

La comptabilité est effectuée par le service comptabilité de la communauté de communes (1 agent).

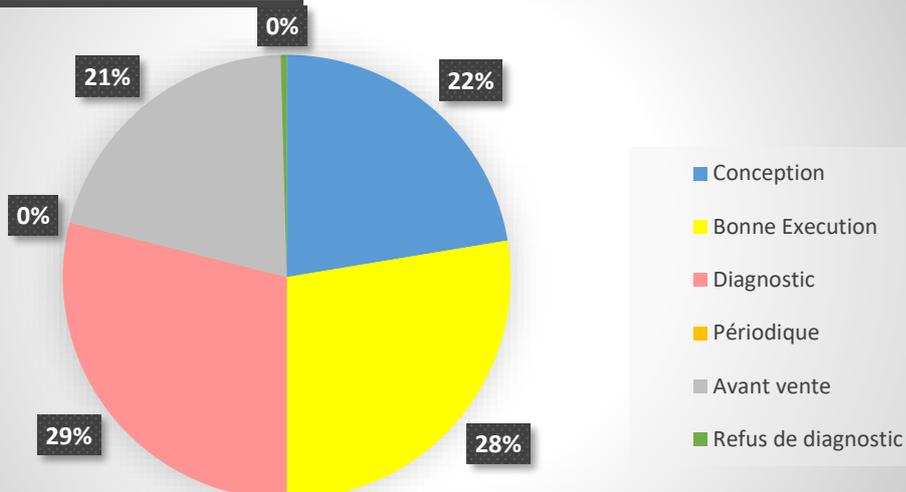
1.5.2 Moyens matériels

La réalisation des contrôles nécessite un véhicule, du matériel de terrain (pelle, pioche, colorants...), des équipements de protections (gant, chaussures de sécurité, vêtements de travail...), du matériel spécifiques et un logiciel adapté.

2. L'activité du service en 2019

Nombre de prestations en 2019													
Contrôles	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Conception	2	3	8	5	6	4	5	2	2	1	8	5	51
Bonne Execution	2	3	2	5	3	1	14	4	2	12	10	5	63
Diagnostic	1	13	9	14	0	1	5	7	5	11	0	0	66
Périodique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avant vente	3	3	5	5	5	3	3	1	5	3	6	5	47
Refus de diagnostic	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Nombre total	8	22	24	29	14	9	27	14	14	28	24	15	228

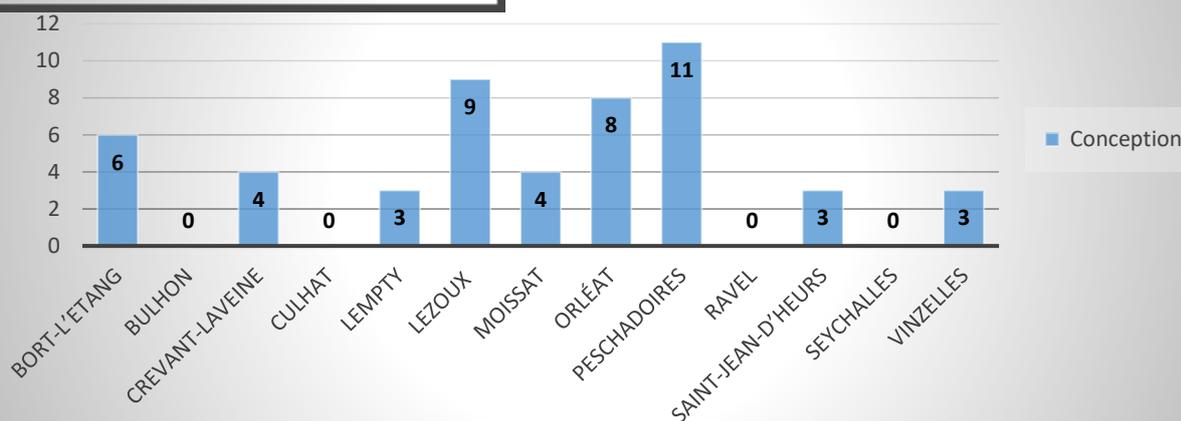
Pourcentage de prestations en 2019



3.1 Contrôle de conception des dispositifs d'ANC neufs ou réhabilités

Conception		
Nom des communes	Nombre de dossiers	%
Bort-L'Etang	6	11.76%
Bulhon	0	0.00%
Crevant-Laveine	4	7.84%
Culhat	0	0.00%
Lempty	3	5.88%
Lezoux	9	17.65%
Moissat	4	7.84%
Orléat	8	15.69%
Peschadoires	11	21.57%
Ravel	0	0.00%
Saint-Jean-d'Heurs	3	5.88%
Seychalles	0	0.00%
Vinzelles	3	5.88%
Total	51	

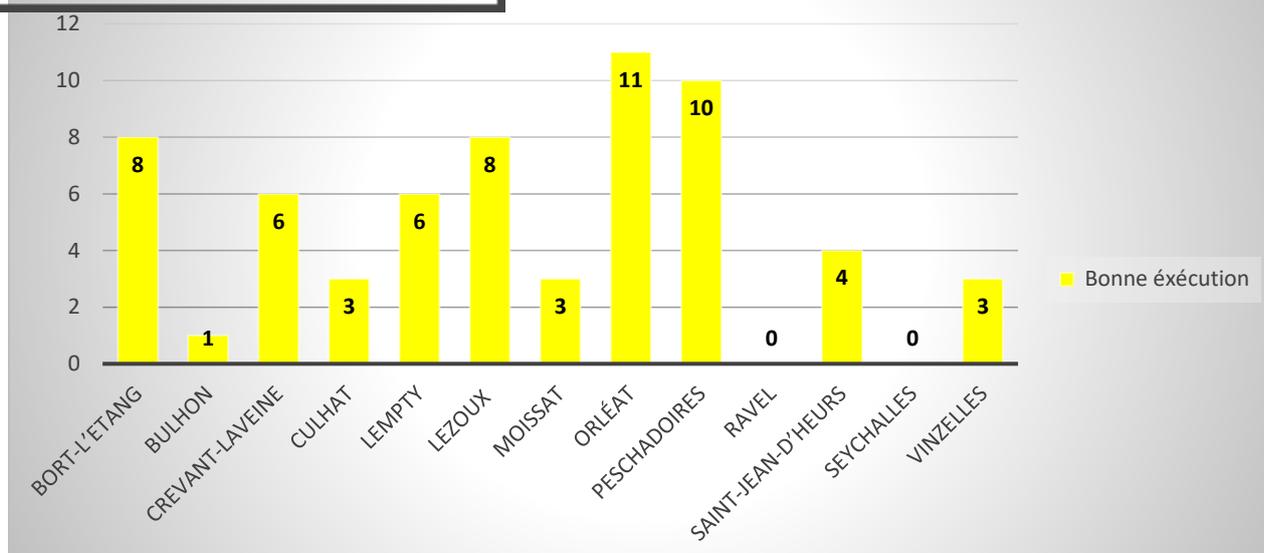
Nombre de dossiers de conception en 2019



3.2 Contrôle de bonne exécution des travaux des dispositifs neufs ou réhabilités

Bonne exécution		
Nom des communes	Nombre de dossiers	%
Bort-L'Étang	8	12.70%
Bulhon	1	1.59%
Crevant-Laveine	6	9.52%
Culhat	3	4.76%
Lempty	6	9.52%
Lezoux	8	12.70%
Moissat	3	4.76%
Orléat	11	17.46%
Peschadoires	10	15.87%
Ravel	0	0.00%
Saint-Jean-d'Heurs	4	6.35%
Seychalles	0	0.00%
Vinzelles	3	4.76%
Total	63	

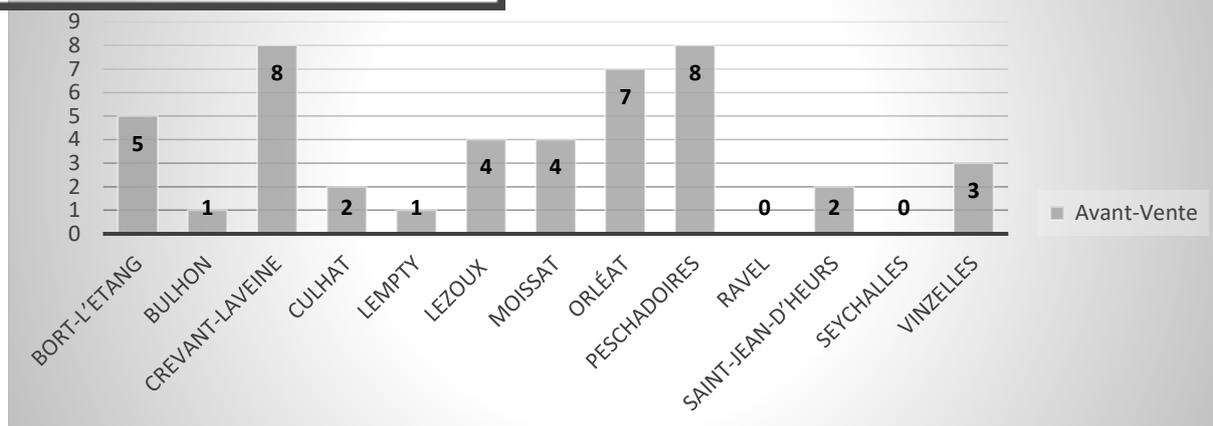
Nombre de dossiers de bonne exécution en 2019



3.3 Diagnostics d'avant-vente

Avant-Vente		
Nom des communes	Nombres de dossiers	%
Bort-L'Etang	5	11.11%
Bulhon	1	2.22%
Crevant-Laveine	8	17.78%
Culhat	2	4.44%
Lempty	1	2.22%
Lezoux	4	8.89%
Moissat	4	8.89%
Orléat	7	15.56%
Peschadoires	8	17.78%
Ravel	0	0.00%
Saint-Jean-d'Heurs	2	4.44%
Seychalles	0	0.00%
Vinzelles	3	6.67%
Total	45	

Nombre de dossiers en 2019



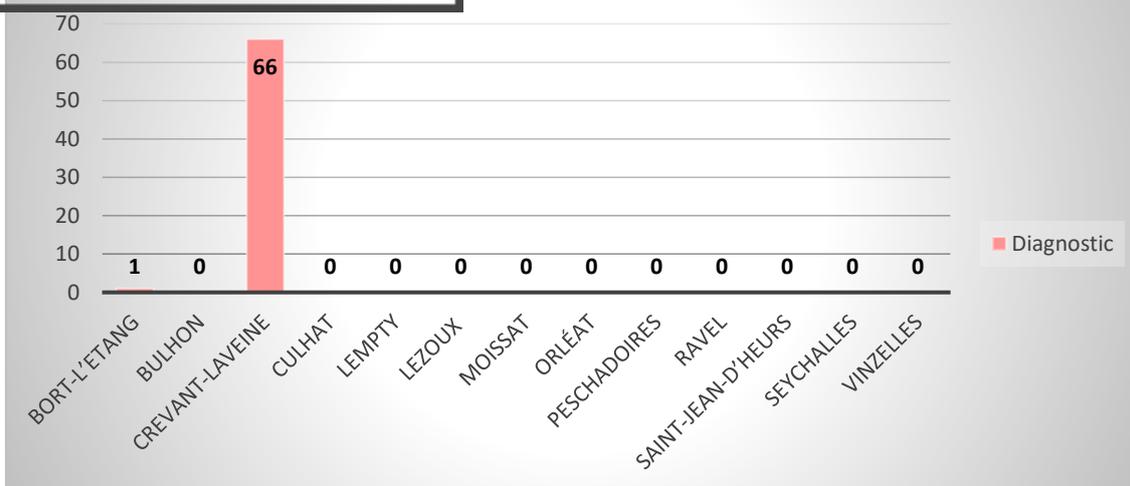
3.4 Diagnostic périodique

Diagnostic de l'existant		
Nom des communes	Nombre de dossiers	%
Bort-L'Etang	1	1.49%
Bulhon	0	0.00%
Crevant-Laveine	66	98.51%
Culhat	0	0.00%
Lempty	0	0.00%
Lezoux	0	0.00%
Moissat	0	0.00%
Orléat	0	0.00%
Peschadoires	0	0.00%
Ravel	0	0.00%
Saint-Jean-d'Heurs	0	0.00%
Seychalles	0	0.00%
Vinzelles	0	0.00%
Total	67	

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_02-DE
Reçu le 06/10/2020

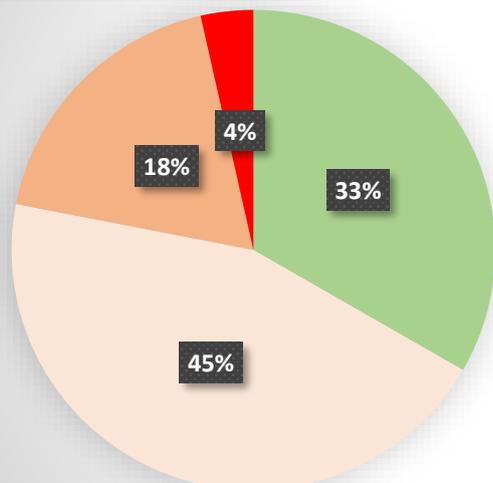
Nombre de dossiers en 2019



Classification des ANC diagnostiqués en 2019 (Avant-vente et Diagnostics)

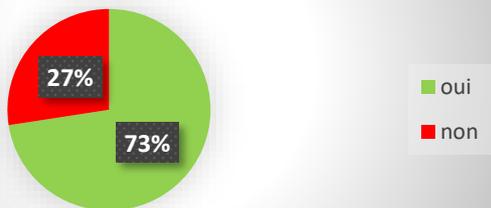
Nom des communes	Pas de non-conformité décelée	Non conforme			Total
		sans un risque avéré de pollution de l'environnement et/ou un risque sanitaire	avec un risque avéré de pollution de l'environnement et/ou un risque sanitaire	Absence d'installation	
Bort-L'Etang	1	3	0	2	6
Bulhon	0	1	0	0	1
Crevant-Laveine	26	32	17	1	76
Culhat	1	1	0	0	2
Lempy	1	0	0	0	1
Lezoux	1	3	0	0	4
Moissat	1	1	2	0	4
Orléat	4	3		0	7
Peschadoires	1	4	2	1	8
Ravel	0	0	0	0	0
Saint-Jean-d'Heurs	0	2	0	0	2
Seychalles	0	0	0	0	0
Vinzelles	2	1	0	0	3
Total	38	51	21	4	114

Conclusion des diagnostics de l'existant

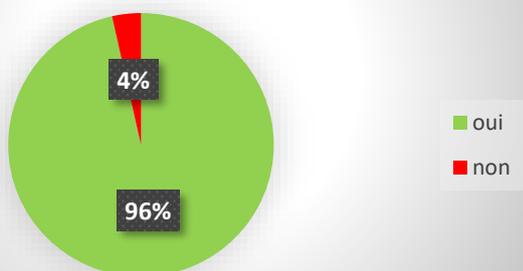


- Pas de non-conformité décelée
- sans un risque avéré de pollution de l'environnement et/ou un risque sanitaire
- avec un risque avéré de pollution de l'environnement et/ou un risque sanitaire
- Absence d'installation

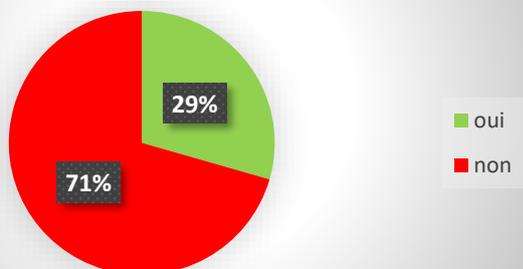
ANC ouvert et accessible ?



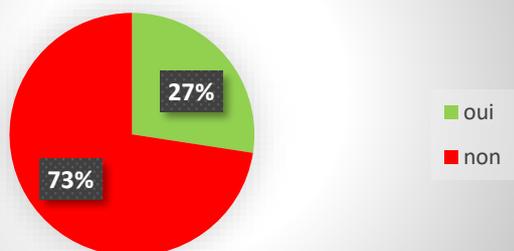
Existe-t-il un prétraitement ?

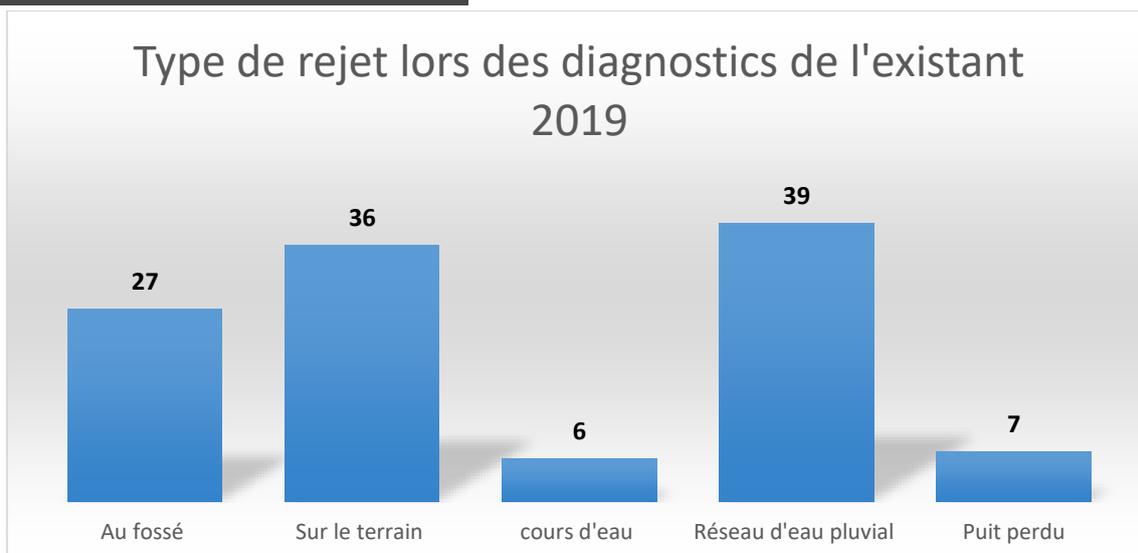


Existe-t-il un traitement ?

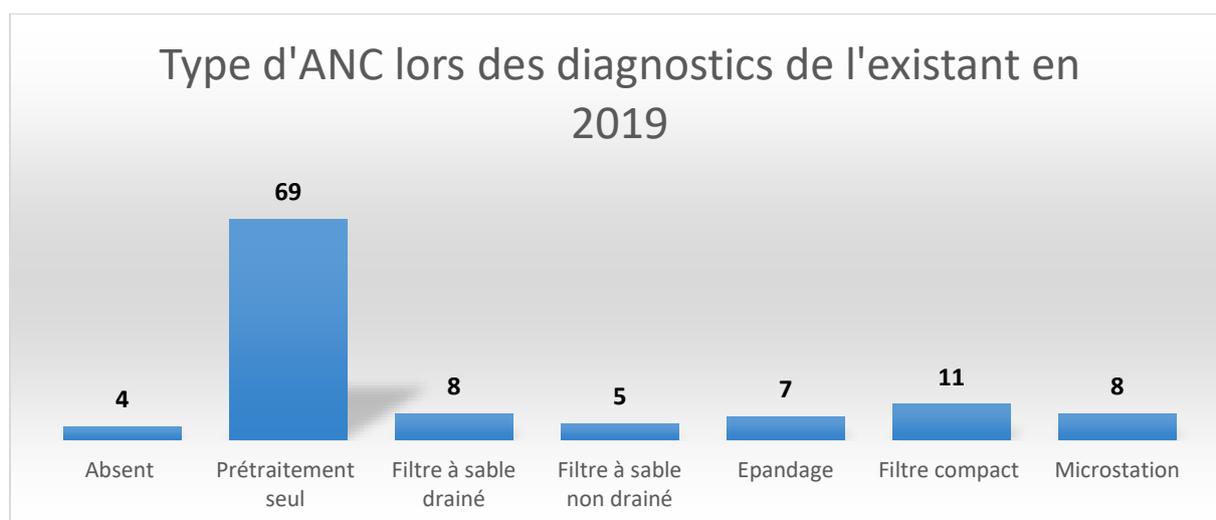


Contact direct possible ?





3.7 Type d'ANC lors des diagnostics de l'existant en 2019



4. Les redevances

4.1 Fixation des tarifs en vigueur

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial. A ce titre, il est doté d'un budget annexe au budget principal de la Communauté de communes (nomenclature comptable M49). Il est financé principalement par les redevances à la charge des usagers et des subventions.

4.2 Tarifs du SPANC

Les tarifs des redevances sont fixés lors de l'établissement du budget prévisionnel. Ils peuvent être révisés chaque année.

Les tarifs appliqués jusqu'au 31/12/2019 étaient les suivants :

Prestation / prix en euros TTC	Montants facturés à l'usager
Diagnostic des installations existantes	100
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien	100
Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien pour les ventes immobilières	120
Contrôle de la conception et de l'implantation (examen préalable de la conception d'une installation neuve ou à réhabiliter et des permis d'aménager)	100
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	100
AMENDE / astreinte financière pour refus de contrôle (double du montant du contrôle refusé)	Montant contrôle refusé x 2 = Amende

Dépenses	Montant TTC
Carburant	422.22 €
Assurance	418.00 €
Divers (dont frais d'avocat)	1 678.23 €
Dépenses de personnel	28 752.23 €
Frais de déplacements (formation)	2 537.29€
Affranchissement	572.74€
Télécommunications	430.95€
Avance des subventions réhabilitation (campagne 2018)	105 723.75 €
Créances	310.00€
Total	140 845.91 €

Recettes	Montant TTC
Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	7 739.75 €
Redevances d'assainissement non collectif	23 820.00 €
Subventions et participations des collectivités territoriales	2360.00 €
Autres subventions d'exploitation	2 700.00 €
Total	36 889.75 €

Il est à noter que depuis l'entrée en vigueur du 11^e programme (1^{er} janvier 2019), l'Agence de l'eau Loire Bretagne ne subventionne plus les contrôles d'ANC, ni les réhabilitations. La ligne « autres subventions d'exploitation » va donc fortement diminuer au cours des prochains exercices.

La différence importante des dépenses s'explique par l'avance de trésorerie aux réhabilitations des ANC réalisé par le SPANC pour la campagne de réhabilitation de 2018. Les subventions seront reversées courant 2020.

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_02-DE
Reçu le 06/10/2020